

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 2 juin 2016 Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, BAILLOU Philippe, MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, VIALADE Sophie, CALVEL Thierry

Absents (représentés) : MM COMBES Hubert

Absents : MM VIALADE Régis

○ **EXTENSION D'UN CONTRAT DE MAITRE NAGEUR**

Le conseil municipal décide de l'extension d'un contrat de maitre-nageur du 27 juin 2016 au 30 juin 2016 pour une durée globale de cinq heures rémunéré aux mêmes conditions que les postes de maitre-nageur visés par la délibération du 28 janvier 2016.

○ **CONTRAT COMPLEMENTAIRE POUR LA PISCINE MUNICIPALE**

Le conseil municipal décide de mettre en place des indemnités horaires pour des travaux complémentaires voire supplémentaires concernant le poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe non titulaire à temps incomplet. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles par établissement d'un décompte déclaratif mensuel des heures réellement effectuées.

○ **EXTENSION DU COMMERCE MULTI SERVICES**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres et les procédures de publications pour la mise en route du marché d'extension du commerce multi services.

○ **AUGMENTATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

A compter du 1^{er} janvier 2017, le tarif de la location de la salle des fêtes passe de 30€ (trente euros) à 50€ (cinquante euros) pour les verdunois et de 100€ (cent euros) à 200€ (deux cents euros) pour les personnes extérieures à la commune. Par ailleurs, Monsieur le Maire va étudier une refonte du règlement de la salle des fêtes qu'il soumettra à un prochain conseil. Enfin, il est décidé qu'un état des lieux d'entrée et de sortie sera mis en œuvre systématiquement soit par la secrétaire de mairie soit par un élu. A cet effet une grille préétablie sera mise au point pour faciliter cette procédure.

○ **DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT**

Le conseil municipal nomme comme coordonnateur communal Monsieur Gérard Guiraud, domicilié à Verdun en Lauragais, pour les opérations de recensement de 2017 ou à défaut, Monsieur Philippe Baillou.